Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220224-DEL20220221-DE

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 24 FÉVRIER 2022

Délibération n° **DEL2022_02_21**
Intitulé : **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DES PARTENAIRES DE LA MOBILITE**
Mobilité - - Mobilité

*

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre février, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 18 février 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 18 février 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 34 Représentés : 10

Présents :
Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Françoise DENIAU, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean-Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gérard LEGAY, Madame Régine HAUZAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michaël DODELIN, Madame Sandrine NORDET, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herléane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Madame Marie-Claude HERANVAL, Monsieur Jean-Francois LE PERF, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Catherine MAILLOT

Absents :
Madame Charlotte MASSET, Monsieur Laurent BENARD

Absents représentés :
Madame Stéphanie ETIENNE donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER, Madame Céline DAMBRY donne pouvoir à Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Jean-Marc DOUCET donne pouvoir à Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Emile CANU donne pouvoir à Monsieur Francis ALABERT, Madame Lorena TUNA donne pouvoir à Madame Herléane SOULIER, Madame Denise HEUDRON donne pouvoir à Monsieur Jean-Francois LE PERF, Madame Dominique

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220224-DEL20220221-DE

TALADUN donne pouvoir à Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Françoise BLONDEL donne pouvoir à Madame Marie-Claude HERANVAL

Administration:
Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, M. Romain LEFEBVRE, M. Mick LEROY, Mme Sandrine LOLLIER,M. Pascal PROKOP

Monsieur Louis EUDIER est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Eric RENEE soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Yvetot Normandie est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité le 1er juillet 2021, par arrêté préfectoral du 04 juin 2021 actant le transfert de la compétence mobilité.

Ce transfert a engendré la création du comité des partenaires, prévu par l'article de la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 et codifié à l'article L.1231-5 du Code des Transports. La composition et les modalités de fonctionnement du comité des partenaires sont fixées par l'Autorité Organisatrice de la Mobilité.

Le Conseil Communautaire a délibéré en sa séance du 18 mars 2021 sur la création du Comité des Partenaires, avec la composition suivante :

- En qualité de représentants de la Communauté de Communes Yvetot Normandie :
 - Le Président de la Communauté de Communes Yvetot Normandie
 - Le vice-président de la Communauté de Communes en charge de l'aménagement du territoire
 - Le maire, ou son représentant, de la commune d'Yvetot
 - Un conseiller municipal de la commune d'Yvetot désigné par le maire
 - La maire, ou son représentant, de la commune de Sainte-Marie-des-Champs
 - Le maire, ou son représentant, de la commune d'Hautot-Saint-Sulpice
 - Le maire, ou son représentant, de la commune de Bois-Himont
 - Le maire, ou son représentant, de la commune de Saint-Martin-de-l'If
 - Le maire, ou son représentant, de la commune de Saint-Clair-sur-les-Monts
 - La maire, ou son représentant, de la commune de Baons-le-Comte

- En qualité de représentants d'employeurs :
 - Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie
 - Un représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

- En qualité de représentants d'associations d'usagers ou d'habitants
 - Un représentant de l'association Action Citoyenne
 - Un représentant du lycée agricole

- En qualité de représentants des entreprises :

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220224-DEL20220221-DE

- Un représentant d'une entreprise du territoire qui sera désignée par arrêté du Président de la Communauté de Communes
- Un représentant du Pôle Emploi d'Yvetot

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021, par son article 141, est venue modifier la composition du comité des partenaires (par modification de l'article L. 1231-5 du Code des Transports) : *« Les autorités organisatrices […] créent un comité des partenaires dont elles fixent la composition et les modalités de fonctionnement. Ce comité associe a minima des représentants des employeurs et des associations d'usagers* ***et des habitants tirés au sort****. […] »*. Les modalités du tirage au sort et les représentativités sont laissées libre à chaque AOM. Les habitants tirés au sort ont la possibilité de refuser cette participation.

Un appel aux candidatures a été lancé en octobre 2021 pour réaliser ce tirage au sort. Cet appel s'est révélé infructueux. Après avis de la Commission Mobilité du 15 novembre 2021, il a été convenu de prendre les noms des participants aux ateliers sur le schéma cyclable en respectant les modalités suivantes :
- 3 habitants non élus tirés au sort
- Représentativité : 1 habitant d'Yvetot et 2 habitants du reste du territoire

Le tirage au sort a eu lieu le 25 janvier 2022 en présence de Monsieur Eric RENEE et Madame Marie-Alice GUILBERT. Les 3 habitants tirés au sort ont été contactés par téléphone et ont accepté la proposition. Il s'agit de :
- Monsieur Nicolas TERNISIEN
- Monsieur Daniel BEAUNAY
- Monsieur Quentin FOUBERT

L'article L. 1231-5 du Code des Transports précise également que *« Les autorités organisatrices consultent le comité des partenaires au moins une fois par an et avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire ainsi que sur la qualité des services et l'information des usagers mise en place. Elles consultent également le comité des partenaires avant toute instauration ou évolution du taux du versement destiné au financement des services de mobilité [...] »*.

Le comité des partenaires s'étant réuni une seule fois depuis sa création le 02 avril 2021 et la nouvelle composition en vigueur depuis le 1er janvier 2022, il convient de délibérer sur la modification de la composition du comité des partenaires de la mobilité.

Le règlement intérieur du comité des partenaires sera modifié en conséquence et présenté lors de sa prochaine réunion.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,
vu la loi n°2019-428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,
vu la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 et son article 141,

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220224-DEL20220221-DE

vu le Code des Transports, et notamment son article L.1231-5,
vu l'arrêté préfectoral en date du 04 juin 2021 instituant le transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes Yvetot Normandie à compter du 1er juillet 2021,
vu la délibération de création du comité des partenaires de la mobilité en date du 18 mars 2021,
vu la première réunion du comité des partenaires en date du 02 avril 2021,
considérant le rapport présenté,
considérant que le projet
A reçu un avis favorable en Bureau du 03/02/2022

Article 1er – D'approuver la modification de la composition du comité des partenaires telle que présentée ci-avant.

Article 2 – D'approuver l'ajout des habitants suivants tirés au sort :
- Monsieur Nicolas TERNISIEN
- Monsieur Daniel BEAUNAY
- Monsieur Quentin FOUBERT

Article 3 – D'autoriser le Président à signer tout document dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE